



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 5 mai 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Éric Talbot
Mme. Mylène Gill

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le mercredi 30 avril 2025 au bureau municipal à 18h30.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (modification effectuée en surbrillance jaune) :

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025.
4. Approbation des comptes
5. Approbation de paiements de factures.
 - a) Services – Entreprise Pascal Giroux – Réparations de chaussée – nids de poule – 1 066,40 \$
 - b) Services – Alectron – Eau potable et Eaux usées – entretien – contrat -2 468,26 \$
6. Correspondance



- a) Correspondance – MAMH – Conseil à 5 membres – date limite 15 mai 2025
- b) Correspondance – Association propriétaires Domaine Rêve Nature
- c) Correspondance – Comité Héritage – Fête Nationale
- d) Correspondance – Invitation 15^e anniversaire – CDC Montmagny-l'Islet
- e) Correspondance – Montant supplémentaire – TECQ 2024-2028

7. Administratif

- a) Résolution – Politique concernant les commandites et dons
- b) Adoption – Dépôt des états financiers 2024 – RCGT

8. Travaux publics

- a) Soumission – Réfection de la plomberie – Complexe municipal
- b) Soumission – Achat abat-poussière – Rang Ste-Anne Est et ouest, Route de la Rivière du Pin
- c) Contrat déneigement – Chemins municipaux – Utilisation année option 2025-2026

9. Incendie et sécurité

- a) Orientation – Feu à ciel ouvert – sans permis

10. Eau potable

- a) Demande de raccordement – 126 rue Principale Est, Ste-Euphémie – 6 221 072

11. Eaux usées

12. Loisirs

- a) Entretien – module de jeux – Terrain des Loisirs
- b) Entente de services – Loisirs NDR
- c) Construction – Bande de patinoire – Personne ressource à suggérer.

13. Parc des Appalaches

14. Héritage

- a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi
- b) MRC – Accompagnement -

15. Avis de motion

16. Adoption de règlement

17. Résolutions diverses

- a) Résolution – Refinancement – Prêt échéance – Novembre 2025
- b) Résolution – Invitation CAB – 29 mai 2025 – Soirée action bénévole
- c) Résolution – Inscription RV ruralité – 12 juin 2025
- d) Résolution – Paiement – déneigement – Complexe arrière – Excavation Robert Mercier
- e) Résolution – Demande de support financier – Re-Lait
- f) Résolution – Dossier gestion animale – SPA de Lévis



g) Résolution – Demande de commandite – Festival des Zombies – St-Paul

18. MRC – Points à souligner

19. Varia

- a) Correspondance – Retour du Conseil de la Fabrique
- b) Documents demandés – Commission municipale du Québec.
- c) Lib – Dépanneur – Information
- d) MRC – Heures de communication disponible – 15 heures – Utilisation
- e) Lumières – Héritage – Changement
- f) Révision – Priorité – Rang St-Joseph vs Côte de la Loutre
- g) Rang 1 – Rencontre représentants municipalité - Suivi

20. Période de questions

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE 7 AVRIL 2025.

2025-05-02 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2025

Il est proposé par Eric Talbot, appuyé par Styves Laprise, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. APPROBATION DES COMPTES

2025-05-03: APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 42 036,10 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES

2025-05-04: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Services – Entreprises Pascal Giroux – réparations de chaussée – Nid de poule – 1066,40 \$
- b) Services – Alectron – Eau potable et eaux usées- 2 468,26 \$



il est proposé par Eric Talbot, appuyé par Mylène Gille et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2025-05-03 et 2025-05-04.

Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

a) Correspondance – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Conseil à 5 membres – Date limite 15 mai 2025.

Les membres du conseil prennent connaissance de nouveau de la correspondance acheminée par la ministre Mme Laforest. Cette lettre souligne la possibilité que si le conseil souhaite ramener le nombre de conseillers à 4 au lieu de 6 pour la prochaine élection, le conseil doit acheminer une résolution en ce sens d'ici le 15 mai 2025.

Après échange entre les membres du conseil, aucune action n'est prise en ce sens.

b) Correspondance - Association des propriétaires du Domaine Rêve.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance provenant de l'association des propriétaires du Domaine Rêve nature. L'association effectue deux demandes au conseil municipal soit le déneigement de la partie du Rang Ste-Anne est (non déneigé) et le chemin du Domaine. Compte tenu que ce chemin municipal n'appartient qu'en partie à la municipalité et que l'autre partie est possédée par les propriétaires, cette demande n'est pas réalisable.

D'autre part, l'association aimerait que la municipalité envisage l'installation d'un abreuvoir ou robinet public afin de rendre l'eau potable accessible à tous et toutes. Cette proposition reçoit un accueil plutôt favorable par le conseil. Il sera évalué le lieu où l'accès pourra être installé avec un impact financier le moins important.

c) Correspondance – comité Héritage – Fête Nationale

Le comité de l'Héritage ne souhaite pas organiser une activité pour la Fête nationale cette année. Il suggère pour l'année prochaine de débiter plus tôt l'organisation et de mobiliser plusieurs organismes de la municipalité. La direction générale inscrira dans l'agenda pour mars 2026 une sollicitation pour les organismes afin de vérifier leur intérêt.

d) Correspondance – Invitation 15^e anniversaire – CDC Montmagny-L'Islet

Le conseil prend connaissance d'une invitation pour le 15^e anniversaire du CDC Montmagny-L'Islet. Les membres du conseil intéressé/e/s pourront se rendre à l'événement qui se tient au Cap St-Ignace.

e) Correspondance – Montant supplémentaire – TECQ 2024-2028



Le conseil prend connaissance du montant de l'enveloppe financière disponible pour la période 2024-2028 dans le cadre de la TECQ. Le montant se chiffre à 579 865 \$. À ce montant, s'ajoute un montant de 75 000 \$ pour les petites municipalités qui peut être consacré à des travaux d'infrastructures municipales (Bâtiments, hôtel de ville etc).

7. ADMINISTRATIF

- a) Résolution – politique concernant les commandites et les dons.

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil. L'élaboration de la directive devra faire l'objet de discussions en séance de travail.

- b) Adoption – Dépôt des états financiers 2024 – RCGT

Le bilan financier pour l'année 2024 est complété par la firme comptable. Mme Mercier est disponible dans la semaine du 12 mai pour présenter le tout à la municipalité. La date du 14 mai est déterminée pour la présentation.

8. TRAVAUX PUBLICS

2025-05-05 – RÉOLUTION – RÉFECTION DE LA PLOMBERIE – COMPLEXE MUNICIPAL

Attendu que le conseil municipal a mentionné son intention de procéder au changement de la plomberie du complexe municipal;

Attendu que ces travaux ont été établis dans le plan triennal d'immobilisation 2025-2027;

Attendu qu'une seule entreprise s'est déplacée pour évaluer les travaux à effectuer;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

D'accepter l'offre de services de la compagnie « Les constructions R. Paradis » au montant de 26 501,74 (incluant les taxes).

D'autoriser la direction générale à prendre toute action nécessaire pour l'accomplissement de ces travaux en accord avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- b) Soumission – Achat abat-poussière – Rang Ste-Anne Est et Ouest, Route de la Rivière-du-Pin.

Les membres du conseil échantent concernant la possibilité d'épandre de l'abat-poussière sur les routes mentionnées plus haut. La direction générale prendra des informations à ce propos et effectuera un retour à ce propos lors d'une prochaine séance.

2025-05-06 : RÉOLUTION – DEMANDE INTENTION – UTILISATION DE L'ANNÉE D'OPTION 2025-2026 – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

Attendu qu'un contrat de déneigement des chemins municipaux a été entériné par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022 (résolution # 2022-09-24);

Attendu que ce contrat de déneigement fait l'objet d'une année d'option pour l'année 2025-2026;



Attendu que cette année d'option se fait par entente mutuelle entre les deux parties au contrat;

Attendu que le conseil municipal désire connaître les intentions de l'entrepreneur concernant l'utilisation de l'année d'option;

Attendu que les membres du conseil municipal se déclarent tout à fait satisfaits des services rendus par l'entrepreneur « Les entreprises Pascal Giroux » et souhaitent utiliser l'année d'option prévue au contrat;

Il est proposé Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

De mandater la direction générale à acheminer une correspondance à l'entrepreneur « Les Entreprises Pascal Giroux » afin de l'informer que le conseil municipal est satisfait des services fournis par son entreprise;

De demander à l'entrepreneur ses intentions concernant l'utilisation de sa part de l'année d'option (2025-2026) prévue au contrat;

De faire connaître aux membres du conseil d'ici la prochaine séance régulière (juin 2025) son choix d'utiliser ou pas son année d'option;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

a) Orientation – Feu à ciel ouvert – Sans permis

Les membres du conseil échantent concernant l'orientation possible qu'ils souhaitent prendre à l'égard des feux à ciel ouvert effectués sans permis. Le conseil convient que l'on doit viser une gradation dans les interventions à effectuer auprès des gens avant de remettre une contravention. Ils préconisent de façon générale comme première intervention un avertissement à l'égard du contrevenant. Toutefois, l'intervenant devra prendre en compte le contexte dans lequel la personne a fait le feu à ciel ouvert (ex : Interdiction de la SOPFEU, périmètre urbain, proximité des bâtiments, réceptivité du contrevenant, supervision du feu ou pas, récidive etc).

10. EAU POTABLE

a) Demande de raccordement pour – 126 rue principale Est – Sainte-Euphémie – lot 6 221 072.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de raccordement à l'aqueduc municipal pour la propriété du 126 rue Principale est, Ste-Euphémie. Les membres du conseil municipal ne prennent pas de décision finale à ce propos. Ils souhaitent obtenir des informations additionnelles à l'égard de l'installation d'une fosse septique.

Le directeur général acheminera une lettre afin de demander des précisions à ce propos au propriétaire.

11. EAUX USÉES



Aucun point n'est soulevé sous cet item.

12. LOISIRS

a) Entretien – module de jeux - Terrain des loisirs

Une demande de la part du comité des Loisirs est soumise au conseil concernant l'entretien de l'aire de jeux (balançoire et modules de jeux) à savoir la responsabilité du désherbage sous les jeux proprement dits. Avant de prendre une décision finale concernant la surface du terrain de jeux, les membres du conseil souhaitent vérifier les exigences en lien avec les surfaces recommandées pour les terrains de jeux.

La direction générale tentera de trouver des informations à ce sujet.

2025-05-07 : RÉOLUTION – ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES – LOISIRS DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE.

Attendu que le comité des Loisirs De Ste-Euphémie a obtenu un emploi EEC (animateur/trice) pour l'été 2025;

Attendu que le comité des Loisirs souhaite faire bénéficier les enfants de la municipalité de ce poste d'animateur/trice;

Attendu que le nombre de jeunes intéressé/e/s à Ste-Euphémie pour participer à des activités de terrain de jeux peut être en bas du ratio requis;

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie en collaboration avec le comité des Loisirs est disposé à prendre une entente avec le comité du terrain de jeux de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-Du-Rosaire s'est montrée disposée à prendre une entente avec la municipalité de Ste-Euphémie et le comité des loisirs pour un échange de services pour une animateur/trice de terrain de jeux ;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'autoriser une entente de partage de services à propos de l'animatrice de terrain de jeux (EEC – Comité des Loisirs Ste-Euphémie) avec la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

D'autoriser la direction générale en collaboration avec le comité des Loisirs à mettre en place la structure et la gestion administrative de cette entente (partage de ressource humaine);

De s'assurer en échange que les modalités d'inscription et services offerts aux jeunes de Ste-Euphémie qui s'inscriront à l'activité de terrain de jeux à Notre-Dame-Du-Rosaire soient les mêmes que celles prévues pour les jeunes de Sainte-Euphémie à l'exception du transport entre les municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Construction – Bandes de patinoire – Personne ressource

Le comité des Loisirs souhaite obtenir de l'aide à l'égard de la construction et de l'installation des bandes de la patinoire. La direction générale vérifiera auprès de M. Chabot pour effectuer les travaux.



13. PARC DES APPALACHES

Aucun point n'est apporté sous cet item.

14. HÉRITAGE

a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

M. Styves Laprise et M. le maire partagent aux membres du conseil les derniers développements concernant le comité sur l'avenir de l'Héritage.

2025-05-08 : RÉOLUTION DEMANDE MRC – ACCOMPAGNEMENT – DOSSIER DE L'HÉRITAGE - AVENIR

Attendu qu'un comité sur l'avenir de l'Héritage a été créé par le conseil municipal de Ste-Euphémie;

Attendu que ce comité doit soumettre à la fin septembre 2025 son rapport sur les avenues possibles concernant l'avenir de l'Héritage;

Attendu que plusieurs options pourront être envisagées dans ce dossier (dont l'aliénation) et qu'une connaissance approfondie des possibilités est important;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

De solliciter l'aide de la MRC de Montmagny, concernant le support qu'elle peut offrir aux membres du conseil en termes d'avenues possibles et le bilan avantages et inconvénients de chacune des options;

De solliciter la FQM (heures de soutien juridique gratuit) afin de permettre aux membres du conseil d'en connaître davantage sur la possibilité d'abdication d'un bâtiment (sans engagement de la part de la municipalité à choisir cette option);

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est donné.

16. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucune adoption de règlement n'est effectuée.

17. RÉOLUTIONS DIVERSES

2025-05-09 : RÉOLUTION – REFINANCEMENT – PRÊT DE 191 500 \$ - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-05.

Attendu qu'un refinancement pour le prêt 2008-05 est nécessaire pour le mois de novembre 2025;



Attendu que les frais d'escompte pour le refinancement peuvent être réglés à même les fonds généraux ou par règlement d'emprunt;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :
D'autoriser le paiement des frais d'escompte à même les fonds généraux de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-05-10 : RÉOLUTION – INVITATION DU CAB – 29 MAI 2025 – SOIRÉE ACTION BÉNÉVOLE

Attendu qu'une invitation a été acheminée à la municipalité pour la soirée de reconnaissance des bénévoles (CAB);

Attendu que des citoyens/ennes participent à des activités bénévoles au sein d'organismes qui sont dans la municipalité;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

De mandater M. Jean-Claude Giroux comme représentant la municipalité de Sainte-Euphémie pour cette activité de reconnaissance.

D'autoriser la direction générale à rembourser les frais de représentations à M. Giroux pour sa participation à cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Rendez-vous de la ruralité – 12 juin 2025 – St-Pierre-de-Montmagny

Les membres du conseil discutent à l'égard des participants/es qui représenteront la municipalité lors de RV de la Ruralité le 12 juin 2025. Il est convenu que M. Florian Geloën, M. Daniel Mercier, Mme Mylène Gill et le directeur général représenteront la municipalité à cette activité.

2025-05-11 : RÉOLUTION PAIEMENT DÉNEIGEMENT – ARRIÈRE COMPLEXE – EXCAVATION ROBERT MERCIER

Attendu qu'une résolution a été adoptée par le conseil lors de la séance de novembre 2022 portant le # 2022-11-08;

Attendu que M. Mercier a renouvelé un contrat de déneigement pour les entrées et chemins municipaux l'année dernière;

Attendu qu'un oubli partiel dans le contrat concernant le déneigement arrière du complexe municipal a été remarqué;

Attendu que l'entreprise Excavation Robert Mercier a effectué pour la saison hivernale de 2024-2025 le déneigement de l'arrière du bâtiment sans rémunération et à la demande de la municipalité;

Il est proposé par Styves Laprise, et appuyé par Daniel Mercier, et résolu de rembourser à l'entreprise Excavation Robert Mercier pour la saison hivernale de 2024-2025, la somme de 500 \$ (plus les taxes applicables).



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

e) Résolution – Demande de support financier – Re-Lait

Ce point est reporté pour étude à une séance ultérieure.

f) Résolution – Dossier de gestion animale – SPA Lévis

Les membres du conseil prennent connaissance de la documentation concernant un intérêt pour le dossier de gestion animale offert par la SPA de Lévis. Il s'agit d'un projet qui est à l'étude en vue d'établir un centre, possiblement à Montmagny, où serait centralisé le service de gestion animale en collaboration avec 3 MRC.

Le conseil ne prend aucune action à ce propos.

2025-05-12 : RÉOLUTION – DEMANDE COMMANDITE – FESTIVAL DES ZOMBIES – SAINT-PAUL.

Attendu que le festival des Zombies est une organisation dont la totalité des profits nets est destiné à la prévention du suicide;

Attendu que la prévention du suicide pour notre région représente un enjeu que l'on doit prendre en considération;

Attendu que l'organisation du festival a démontré dans les précédentes éditions un sérieux dans sa démarche;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

D'octroyer une commandite au montant de 200 \$ pour le festival des Zombies au nom de la municipalité de Sainte-Euphémie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

18. MRC – POINTS À SOULIGNER

Monsieur le maire effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.

19. VARIA

a) Correspondance -Retour du conseil de la Fabrique

M. le maire fait lecture de la correspondance reçue de la part de la Fabrique suite à l'envoi postal acheminé en février 2025. La lettre offre des réponses aux interrogations émises par le conseil lors de sa séance régulière de février 2025.

Aucune autre action n'est prise par les membres du conseil.

b) Documents demandés – Commission municipale du Québec.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par le directeur général.

c) LIB – Dépanneur – information

Mme Mylène Gill offre aux membres du conseil de l'information concernant la possibilité d'établir dans la municipalité un dépanneur libre-service.



d) MRC – Heures de communication disponibles

Le directeur général souligne qu'il reste une banque de 19 heures qui peut être utilisée pour des services de communication pour la municipalité ou des organismes au sein de la communauté. Le comité de l'Héritage souhaite en faire usage de quelques-unes.

e) Lumières – Salle de l'Héritage – Changement

Il est demandé par M. Jean-Claude Giroux si les luminaires à la salle de l'Héritage seront changés car ils sont tous non fonctionnels. Le directeur général souligne que l'entrepreneur doit venir à la fin mai et il pourra procéder au remplacement.

2025-05-13 : RÉOLUTION – MODIFICATION – PTI – RANG ST-JOSEPH VS CÔTE DE LA LOUTRE

Attendu qu'un PTI a été effectué lors de l'élaboration du budget de 2025;

Attendu que des priorités ont été émises concernant les réfections de la chaussée;

Attendu que les membres du conseil souhaitent effectuer une modification à la priorisation;

Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit;

De mettre en première priorité la réparation de la côte de la Loutre en remplacement du Rang St-Joseph, celui-ci devenant la deuxième priorité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

g) Rang 1 – Rencontre représentants municipalité – Suivi

Une rencontre entre les représentants de la municipalité de Saint-Paul ainsi que la municipalité de Sainte-Euphémie a eu lieu jeudi dernier afin de convenir d'une entente concernant l'entretien du Rang 1. Les échanges ont été positifs et constructifs.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-14: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 21h55



Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 mai 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2025.